

# Libre Accès : quand l'UNESCO montre l'exemple

Excellente nouvelle, l'UNESCO montre l'exemple et fait elle-même ce qu'elle préconise aux autres en rendant disponibles ses propres publications sous licence Creative Commons.

Elle vient ainsi d'annoncer la création d'un [portail](#) regroupant déjà plus de 300 documents. Choix sera fait de privilégier la plus libre des licence Creative Commons, la CC By-SA, qui, [on le sait](#), est la mieux adaptée au secteur éducatif (financé sur fonds publics).

3 exemples au hasard : [S'adapter au changement climatique et éduquer pour le développement durable](#), [Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial](#) et [Un référentiel TIC de compétences pour les enseignants](#).



# L'UNESCO lance son dépôt Open Access sous licence Creative Commons

## [UNESCO launches Open Access Repository under Creative Commons](#)

*Cable Green – 18 décembre 2013 – Creative Commons Blog  
(Traduction : Aurélien Pierre)*

L'UNESCO a annoncé l'ouverture d'un [nouveau dépôt Open Access](#) (NdT : Open Access ou [Libre Accès](#)) rendant disponibles plus de 300 rapports numériques, livres et articles, sous licences [Creative Commons IGO](#) (Intergovernmental Organizations).

D'après le [communiqué de presse](#) de l'UNESCO :

*Actuellement, le dépôt contient des travaux dans 12 langues, incluant des rapports majeurs de l'UNESCO et des publications de recherches. De même que les 300 publications en accès libre déjà présents, l'UNESCO va proposer en ligne des centaines d'autres titres et rapports importants. Couvrant un large spectre de sujets en provenance de toutes les régions du monde, ces connaissances peuvent à présent être partagées au grand public, aux professionnels, aux chercheurs, aux étudiants et aux responsables politiques... sous une licence libre.*

L'UNESCO va continuer à élargir sa bibliothèque de ressources libres avec certaines anciennes publications et avec tous les nouveaux travaux suivant l'adoption de sa [politique Open Access](#), en avril 2013. Depuis le 31 juillet 2013, toutes les nouvelles publications de l'UNESCO sont libérées avec l'une des licences CC IGO et seront envoyées sur le dépôt Open Access. La majorité des ressources de l'UNESCO seront libérées sous licence [CC By-SA \(Paternité – Partage à l'identique\)](#).

Mention spéciale également à l'UNESCO pour avoir implémenté la plupart des recommandations dans sa [Déclaration des Ressources Éducatives Libres](#), en 2012 à Paris :

*d. Promouvoir la compréhension et l'utilisation de dispositifs d'octroi de licences ouvertes.*

*g. Encourager le développement et l'adaptation des REL dans une grande diversité de langues et de contextes culturels.*

*i. Faciliter la recherche, la récupération et le partage des REL.*

*j. Encourager l'octroi de licences ouvertes pour les matériels éducatifs produits sur fonds publics.*

En ouvrant ses publications sous licence libre, l'UNESCO ne rend pas seulement accessibles et gratuites les connaissances qu'elle crée, mais elle plus importante encore elle donne ainsi l'exemple et montre la voie à suivre pour ses 195 nations membres (et 9 membres associés), dans les [débats politiques actuels](#) pour le partage sous licences libres des ressources financées sur fonds publics. Le message est clair : c'est une bonne idée que d'adopter des politiques d'ouverture des contenus qui augmentent l'accès et réduisent les coûts des ressources éducatives, scientifiques et culturelles.

Félicitations UNESCO !

---

## **Quand l'Inde montre l'exemple en éducation (et en France ?)**

Le gouvernement indien a inauguré cet été une plateforme de ressources éducatives.

Nous en avons aussi en France, comme par exemple l'[Académie en ligne](#). Sauf que, comme il a été dit [dans ces mêmes colonnes](#) à son lancement, cette dernière plateforme est totalement verrouillée par le choix de sa licence (lire les [Conditions](#)

[d'utilisation du site](#) pour comprendre d'un seul coup d'oeil où se situe le problème).

En Inde, par contre, on a tout compris. On a fait le choix par défaut de la licence [Creative Commons By-Sa](#) et on demande explicitement des formats ouverts pour les documents déposés.

Longue vie au [National Repository of Open Educational Resources](#) et ses [ressources éducatives vraiment libres](#). Quant à nous, on va continuer à pousser pour qu'il en aille de même un jour en France, sachant que l'espoir fait vivre et que *la route est longue mais la voie est libre*.

On pourra également lire sur le Framablog (en faisant le rêve que nos décideurs tombent dessus) :

- [Privilégier la licence Creative Commons Paternité \(CC BY\) dans l'éducation](#)
- [Oppikirjamaraton ou comment écrire un manuel scolaire libre en un week-end !](#)
- [L'exemplaire et très instructive aventure libre d'un éditeur indien pour enfants](#)
- [Dis papa, c'est quoi une « œuvre culturelle libre » ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une oeuvre culturelle libre ?](#)
- [L'éducation utilise une licence Creative Commons défectueuse, par R. Stallman](#)



**L'Inde lance un dépôt national de ressources éducatives libres**

[India launches National Repository of Open Educational Resources](#)

Jane Park – 14 août 2013 – Creative Commons Blog  
(Traduction : lamessen, pol, ProgVal, Asta)

L'Inde a lancé un nouveau dépôt d'apprentissage destiné à accueillir les ressources éducatives libres (RÉL). Le ministère de l'Éducation et de l'alphabétisation, le ministère du Développement des ressources humaines, le gouvernement indien, l'Institut central des technologies de l'éducation et le Conseil national de la recherche et de la formation pour l'éducation (NCERT) se sont associés pour développer le [Dépôt national des ressources éducatives libres](#) (NROER). Pallam Raju, ministre indien du Développement des ressources humaines, a [lancé](#) ce dépôt mardi. Shashi Tharoor, ministre d'État indien en charge des ressources et du développement humain, a [annoncé](#) que la licence par défaut de toutes les ressources du dépôt serait la Creative Commons Attributions-Partage à l'identique ([CC BY-SA](#)).

Ce dépôt contient actuellement des vidéos, de l'audio, des médias interactifs, des images et des documents. Il vise à « rassembler toutes les ressources numériques et numérisables pour le système éducatif [indien](#), pour toutes les classes, toutes les matières et toutes les langues ».

D'après l'[annonce](#) du ministre Sashi Tharoor,

*Cette initiative est également une étape importante vers une éducation inclusive. Ouvrir l'accès à tous nécessite un débat sur la question de la propriété, du copyright, des licences et un équilibre des objectifs avec les intérêts commerciaux légitimes. C'est particulièrement important pour les institutions publiques et les projets financés sur fonds publics. Je suis heureux que le NCERT ait pris l'initiative de déclarer que le NROER utiliserait la licence CC BY-SA... Cette décision du NCERT est en accord avec la déclaration de Paris sur les ressources éducatives libres de l'Unesco et permettra de garantir que les ressources seront librement accessibles à tous. Pour le dire dans les termes des Creative*

*Commons – pour réutiliser, réviser, modifier et redistribuer.*

Pour contribuer au dépôt, chacun devra garantir qu'il « accepte de placer ces ressources sous licence Creative Commons » ([CC BY-SA](#)) et « que les documents chargés sont encodés en utilisant des standards ouverts, non privatifs ».

Pour en savoir plus sur la manière de contribuer au projet avec vos ressources éducatives libres, visitez <http://nroer.in/Contribute/>.

---

## Manifeste de la guérilla pour le libre accès, par Aaron Swartz #pdftribute

Il se passe quelque chose d'assez **extraordinaire** actuellement sur Internet suite à la tragique disparition d'Aaron Swartz : des centaines de professeurs et scientifiques du monde entier ont décidé de publier spontanément leurs travaux en [Libre Accès](#) !

Il faut dire que sa mort devient chaque jour plus controversée, les pressions judiciaires dont il était l'objet n'étant [peut-être pas étrangères](#) à son geste. Comme on peut le [lire](#) dans Wikipédia : « En juillet 2011, le militant américain pour la liberté de l'Internet Aaron Swartz fut inculpé pour avoir téléchargé et mis à disposition gratuitement un grand nombre d'articles depuis [JSTOR](#). Il se suicide le 11 janvier 2013. En cas de condamnation, il encourait une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 35 ans et une amende s'élevant jusqu'à 1 million de dollars. »

On peut suivre l'évolution du mouvement derrière le hashtag **#pdftribute** (pdf hommage) qui a déjà son [site](#) et son [compte Twitter](#) dédiés.

Dans la foulée nous avons décidé de traduire ensemble un [autre](#) article important d'Aaron Swartz (rédigé à 21 ans), en lien direct avec la motivation de tous ceux qui lui rendent ainsi un vibrant, concret et utile hommage : *Guerilla Open Access Manifesto*.

Ce manifeste s'achève sur cette interrogation : « Serez-vous des nôtres ? »

*Remarque : L'émouvante photo ci-dessous représente Aaron Swartz à 14 ans en compagnie de [Larry Lessig](#). On remarquera son bien joli tee-shirt ☐*



# Manifeste de la guérilla pour le libre accès

## [Guerrilla Open Access Manifesto](#)

*Aaron Swartz – juillet 2008 – Internet Archive*

*(Traduction : Gatitac, albahtaar, Wikinade, M0tty, aKa, Jean-Fred, Goofy, Léna, greygjhart + anonymous)*

L'information, c'est le pouvoir. Mais comme pour tout pouvoir, il y a ceux qui veulent le garder pour eux. Le patrimoine culturel et scientifique mondial, publié depuis plusieurs siècles dans les livres et les revues, est de plus en plus souvent numérisé puis verrouillé par une poignée d'entreprises privées. Vous voulez lire les articles présentant les plus célèbres résultats scientifiques ? Il vous faudra payer de grosses sommes à des éditeurs comme Reed Elsevier.

Et il y a ceux qui luttent pour que cela change. Le mouvement pour le libre accès s'est vaillamment battu pour s'assurer que les scientifiques ne mettent pas toutes leurs publications sous copyright et s'assurer plutôt que leurs travaux seront publiés sur Internet sous des conditions qui en permettent l'accès à tous. Mais, même dans le scénario le plus optimiste, la politique de libre accès ne concerne que les publications futures. Tout ce qui a été fait jusqu'à présent est perdu.

C'est trop cher payé. Contraindre les universitaires à déboursier de l'argent pour lire le travail de leurs collègues ? Numériser des bibliothèques entières mais ne permettre qu'aux gens de chez Google de les lire ? Fournir des articles scientifiques aux chercheurs des plus grandes universités des pays riches, mais pas aux enfants des pays du Sud ? C'est scandaleux et inacceptable.

Nombreux sont ceux qui disent : « Je suis d'accord mais que peut-on y faire ? Les entreprises possèdent les droits de reproduction de ces documents, elles gagnent énormément



d'argent en faisant payer l'accès, et c'est parfaitement légal, il n'y a rien que l'on puisse faire pour les en empêcher. » Mais si, on peut faire quelque chose, ce qu'on est déjà en train de faire : riposter.

Vous qui avez accès à ces ressources, étudiants, bibliothécaires, scientifiques, on vous a donné un privilège. Vous pouvez vous nourrir au banquet de la connaissance pendant que le reste du monde en est exclu. Mais vous n'êtes pas obligés – moralement, vous n'en avez même pas le droit – de conserver ce privilège pour vous seuls. Il est de votre devoir de le partager avec le monde. Et c'est ce que vous avez fait : en échangeant vos mots de passe avec vos collègues, en remplissant des formulaires de téléchargement pour vos amis.

Pendant ce temps, ceux qui ont été écartés de ce festin n'attendent pas sans rien faire. Vous vous êtes faufiletés dans les brèches et avez escaladé les barrières, libérant l'information verrouillée par les éditeurs pour la partager avec vos amis.

Mais toutes ces actions se déroulent dans l'ombre, de façon souterraine. On les qualifie de « vol » ou bien de « piratage », comme si partager une abondance de connaissances était moralement équivalent à l'abordage d'un vaisseau et au meurtre de son équipage. Mais le partage n'est pas immoral, c'est un impératif moral. Seuls ceux qu'aveugle la cupidité refusent une copie à leurs amis.

Les grandes multinationales, bien sûr, sont aveuglées par la cupidité. Les lois qui les gouvernent l'exigent, leurs actionnaires se révolteraient à la moindre occasion. Et les politiciens qu'elles ont achetés les soutiennent en votant des lois qui leur donnent le pouvoir exclusif de décider qui est en droit de faire des copies.

La justice ne consiste pas à se soumettre à des lois injustes.

Il est temps de sortir de l'ombre et, dans la grande tradition de [la désobéissance civile](#), d'affirmer notre opposition à la confiscation criminelle de la culture publique.

Nous avons besoin de récolter l'information où qu'elle soit stockée, d'en faire des copies et de la partager avec le monde. Nous devons nous emparer du domaine public et l'ajouter aux archives. Nous devons acheter des bases de données secrètes et les mettre sur le Web. Nous devons télécharger des revues scientifiques et les poster sur des réseaux de partage de fichiers. Nous devons mener le combat de la guérilla pour le libre accès.

Lorsque nous serons assez nombreux de par le monde, nous n'enverrons pas seulement un puissant message d'opposition à la privatisation de la connaissance : nous ferons en sorte que cette privatisation appartienne au passé. Serez-vous des nôtres ?

Aaron Swartz

*Crédit photo : [Rich Gibson](#) (Creative Commons By)*

---

## **Oppikirjamaraton ou comment écrire un manuel scolaire libre en un week-end !**

*Je suis professeur de mathématiques et à l'initiative de Framasoft. Un tel projet ne pouvait me faire plus plaisir. Vous verrez qu'un jour de plus en plus de manuels seront rédigés ainsi...*

Imaginez un groupe d'enseignants qui se retrouvent le week-end

pour rédiger ensemble et de A à Z un manuel scolaire sous licence libre ! (La licence libre est la [Creative Commons By](#), d'où mention sur leur blog, d'où notre traduction ci-dessous).

Il n'ont pas tout à fait achevé l'entreprise dans le temps imparti puisque le livre se trouve aujourd'hui en version 0.92 (et en LaTeX) [sur GitHub](#). Vous pouvez de suite vous rendre compte du résultat actuel en [cliquant directement sur le PDF](#) (dont les premières pages vous proposent de soutenir le projet via [Flattr](#) et [Bitcoin](#) !).

Au delà de son ô combien utile finalité ce fut également une belle et libre [aventure humaine](#)...



**Oppikirjamaraton : comment écrire un manuel scolaire libre en un week-end**

[Oppikirjamaraton: How to Write an Open Textbook in a Weekend](#)

*Elliot Harmon – 31 octobre 2012 – Creative Commons Blog*

(Traduction : Cyrille L., Kodoque, Nyx, kamui57, Naar, pac)

Il y a quelques semaines de cela nous avons vu passer ce tweet surprenant :

[@creativecommons](#) You need to know: ~30 maths enthusiasts begin a CC-BY course book hackathon in five hours in Helsinki, Finland.

– Joonas Mäkinen (@JoonasD6) [Septembre 28, 2012](#)

Il nous fallait en savoir plus. J'ai donc contacté Joonas Mäkinen pour avoir davantage d'informations, et il m'expliqua qu'il a participé à monter une équipe pour écrire un manuel scolaire de mathématiques de cycle secondaire tout le long d'un week-end, lors d'un évènement appelé [Oppikirjamaraton](#) (marathon du livre scolaire). Le choix de la licence du livre s'est porté sur la [Creative Commons BY](#), pour que chacun puisse le réutiliser, le modifier et le traduire, en Finlande et dans le reste du monde.

Le texte, désormais [en version 0.91 sur GitHub](#), s'intitule *Vapaa Matikka*. Le titre se traduit par « Mathématiques libres et gratuites », mais sachant que *matikka* signifie également *lotte* en finlandais, on peut aussi le lire comme du « Poisson libre ». Et son slogan, *Matikka verkosta vapauteen*, devient alors soit un cri de ralliement pour garder les ressources éducatives libres et gratuites, soit un mode d'emploi pour libérer un poisson d'un filet ! (d'où la forme suggérée du poisson sur la couverture du livre)

Mais au delà des jeux de mots mathématico-finlandais, je souhaitais comprendre comment la rédaction express de ce livre s'était déroulée, ce que l'équipe prévoyait de faire du manuel, et quels conseils ils pouvaient donner à d'autres personnes organisant un évènement similaire.



**Que couvre le livre comme concepts mathématiques ?**

C'est un manuel pour le premier cours de mathématiques de niveau avancé du collège finlandais. Bien que les élèves débutant ce cursus viennent en général de finir l'école primaire obligatoire, nous avons décidé d'avoir une approche « *pour les nuls* » en essayant de minimiser les prérequis.

Nous introduisons l'arithmétique, les nombres rationnels, les nombres réels en général. Viennent ensuite les règles de priorité et les racines qui mènent aux bases de la résolution d'équation puis au concept de fonction. Puis leurs mises en application concernent la proportionnalité et le calcul de pourcentages. Nous nous devons de respecter le programme scolaire.

**Dites-m'en plus sur les exigences du programme. Sont-elles les mêmes pour toute la Finlande ?**

Il y a un programme national en Finlande et tout le monde le suit. Du coup tous les manuels se ressemblent même s'ils abordent les sujets dans un ordre légèrement différent les uns des autres. Mais le seul test standardisé est l'examen de fin d'année et donc il y a un peu de flexibilité, ce qui a facilité les choses.

**Qui a participé ? Étaient-ils tous des formateurs ? Les participants avaient-ils déjà écrit ou édité des manuels scolaires ?**



Environ 20 personnes ont participé à l'écriture du manuel durant le week-end. Nous avons des professeurs ordinaires du secondaire, des étudiants à l'université (mathématiques et informatique), un professeur d'électronique pour automobile, mes propres étudiants et quelques professeurs d'université travaillant sur place ou à distance. Nous avons même notre propre petit cercle d'*intégristes* de la grammaire et de l'orthographe pour nous aider à rédiger de meilleurs contenus formels que ceux que l'on peut habituellement trouver dans la devanture des grosses maisons d'édition. La diversité des participants s'est révélée être une très bonne chose pour produire une variété de problèmes et de perspectives.

Seules quelques personnes avaient l'expérience de l'écriture et publication d'un manuel *classique*, commercial et à *l'ancienne*, mais cela n'a pas été clivant quand nous avons commencé à travailler.

**Comment vous êtes-vous organisés ? Les rôles des participants avaient-ils été déterminés en amont du week-end ?**

[Vesa Linja-aho](#), qui a eu l'idée de ce *book sprint* (ou *livrathon*) était de facto notre coordinateur et s'occupait de la logistique, de l'administratif et de la communication. Lauri Hellsten s'est engagé à prendre le rôle principal pour la maquette et la création de graphiques indispensables à l'ensemble. Mais eux mis à part, aucun auteur n'avait

d'assignation prédéfinie. Quelques uns d'entre nous avaient bien leurs sujets de prédilection, mais dans l'ensemble le processus d'écriture fut très spontané et dynamique.

*Video in English: [youtu.be/ThbUiky4AKA](https://youtu.be/ThbUiky4AKA) RT @slashdot: Teachers Write an Open Textbook In a Weekend Hackathon [bit.ly/Rr78RZ](https://bit.ly/Rr78RZ)*

*– Joonas Mäkinen (@JoonasD6) [Septembre 30, 2012](#)*

**Y a-t-il eu beaucoup de préparation à l'avance ? Avez-vous commencé le week-end avec un plan du livre ? Un emploi du temps ?**

Le projet était ambitieux. Nous avons attendu que nos amis et les amis de nos amis remplissent un sondage Doodle pour savoir quel week-end réserver (*NdT : ils ne connaissaient pas [Framadate](#)*). J'avais préparé une table des matières pour avoir un point de départ, mais elle a été passablement modifiée vendredi et samedi. [Juhapekka Tolvanen](#) nous avait concocté un modèle LaTeX, et on a aussi eu une réunion préalable pour planifier les choses, choisir les outils techniques (quel système de contrôle de versions utiliser, etc.), mais rien sur le contenu en tant que tel. Il s'agissait également de trouver d'éventuels sponsors, écrire un communiqué de presse, trouver un local, vérifier si nous avions assez d'ordinateurs...

Une anecdote sur le droit d'auteur : nous avons réuni plus ou moins tous les livres disponibles sur le sujet. Pour voir un peu comment les autres avaient expliqué ceci ou cela. mais aussi parce que, dans l'enseignement mathématique (et manifestement dans d'autres disciplines aussi), il y a beaucoup d'exemples et d'exercices *pathologiques* qu'il est bon de faire mais qui finissent par être excessivement récurrents. Et Vesa Linja-aho avait reçu une décision écrite du conseil local confirmant que les exercices ne sont pas des travaux soumis au droit d'auteur. Or un enseignant qui avait écrit un des livres que nous avions nous a laissé un commentaire sur

Facebook pour nous rappeler que ce n'est pas bien de copier le travail des autres. Cela nous a bien fait rire ☐



**Que retirez-vous de cette expérience ?  
Qu'est ce qui a été plus difficile que prévu ?  
Quels conseils donneriez vous à d'autres envisageant un projet similaire ?**

Le principal conseil est de bien mettre en place l'aspect technique avant de commencer. Cela évitera d'inutiles moments de tension pour vous consacrer pleinement et exclusivement à la rédaction du contenu. On a utilisé LaTeX pour le texte et sa mise en forme et GitHub pour gérer les versions, mais on a connu des soucis qui nous ont retardés. Tout le monde n'était pas forcément familiarisé avec ces outils et les ordinateurs pas toujours bien préparés et optimisés pour leurs usages. Ceci nous a malheureusement fait perdre du temps.

De plus certains étaient encore en train de discuter pour savoir si nous devions ajouter ceci ou cela le samedi voire le dimanche, et c'est quelque chose qu'il faut éviter. Dans un tel projet, c'est toujours mieux de simplement continuer à écrire davantage de contenu pour éventuellement le commenter ou le modifier plus tard. On a même connu quelques discussions houleuses, peut-être liées au manque de sommeil. Restez calmes et n'oubliez pas d'y prendre plaisir !



Et après ? Y a-t-il une période de relecture/modification prévue ? Des professeurs pensent-ils utiliser d'ores et déjà votre manuel ?



Le sentiment général, unanime et immédiat après avoir fini le marathon dimanche était l'euphorie. Tout le monde était d'accord pour organiser un autre *book sprint*. Les retards techniques et le manque de graphistes ont fait que le livre n'a pas atteint le niveau de finition que nous voulions pour l'envoyer à l'impression. Mais c'est vivant maintenant : les gens nous envoient des rapports de bug sur Github et les participants ont continué à apporter des améliorations : corriger les coquilles, ajouter des exercices, corriger les incohérences...

Notre livre existe maintenant en version 0.9, et nous allons attendre quelques semaines avant de décider s'il est prêt à être imprimé et traduit. Cependant, on nous a déjà rapporté que le livre avait été utilisé comme manuel par quelques professeurs en proposant notamment à leurs élèves des exercices du livre. Bien entendu, d'autres auteurs et moi-même l'avons aussi utilisé pour enseigner à nos propres élèves. Lorsque nous l'aurons un peu peaufiné, nous sommes confiants quant à sa diffusion.

Le projet était si sympa et son accueil si bien reçu que nous ferons un autre *book sprint* très bientôt !



Crédit photos : [Senja Opettaa](#) (Creative Commons By)

---

# MITx ou les premiers pas de la vraie révolution éducative en ligne ?

Attention, petite révolution éducative potentielle en orbite !

Quoi ? Tout ça pour de simples « cours en ligne » alors que ça fait dix ans qu'on en parle et qu'on en fait !

Oui, mais d'abord il s'agit du prestigieux [MIT](#) de Boston<sup>[1]</sup>. Ensuite ils semblent avoir été conçus pour être capable d'être suivis et administrés totalement en ligne grâce à une efficiente plateforme. Et enfin ils s'inscrivent d'ores et déjà dans le [Libre Accès](#) (en prévoyant de [rendre au plus vite les ressources libres](#))).

Je vous laisse imaginer les futurs impacts possibles à l'échelle mondial...



## **Le MIT lance ses premier cours gratuits en ligne « totalement automatisés »**

[MIT launches free online 'fully automated' course](#)

*Sean Coughlan – 13 février 2012 – BBC*

*(Traduction Framalang : Lamessen, OranginaRouge)*

**L'institut de Technologie du Massachussetts (MIT), l'une des universités parmi les mieux classées au monde, a annoncé ses premiers cours gratuits qui peuvent être suivis et évalués entièrement en ligne.**

Un [cours d'électronique](#), qui commencera en mars, sera le premier test de ce projet en ligne, connu sous le nom de [MITx](#).

Ce cours interactif est conçu pour être totalement automatisé, et les étudiants qui réussissent recevront un diplôme.

L'université américaine dit qu'elle veut que MITx « brise les

barrières de l'éducation ».

Ce schéma novateur représente une avancée significative dans l'utilisation des technologies pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur.

## **Université automatisée**

Il y a déjà des formations en ligne, mais la proposition du MIT est originale car elle invite les étudiants du monde entier, sans conditions d'admission ni frais, à étudier pour obtenir un des diplômes du MIT.

Le MIT, comme de nombreuses autres grandes universités, rend ses supports de cours disponibles en ligne, mais le modèle MITx va encore plus loin en créant un cours agréé spécifiquement pour les étudiants en ligne.

Les supports de cours et les diplômes sont disponibles en ligne.

Avant Noël, l'université basée à Boston a annoncé son intention de créer MITx. Lundi, elle a exposé la façon dont cela serait mis en place, avec la création du [cours 6.001x : Circuits et Electronique](#), basé sur le cours existant de l'université du même nom. Ce n'est pas une « version édulcorée » ou « allégée » du cours de l'université, explique le porte-parole de l'université.

La principale différence est que la version MITx a été conçue pour les étudiants en ligne, avec un laboratoire virtuel, des manuels numériques, des discussions en ligne et des vidéos qui sont l'équivalent de cours. Il est prévu de prendre 10 heures par semaines, et ce jusqu'en juin.

[Anant Agarwal](#), le directeur du laboratoire informatique et intelligence artificielle du MIT, qui sera l'un des enseignants de ce cours, explique qu'il a été « conçu pour tenter de le maintenir l'engagement et la motivation ».

« Il y a des exercices interactifs pour voir si on a compris » dit le professeur Agarwal. Bien qu'il n'y ait pas formellement de conditions d'entrée, il précise que les étudiants devront avoir des bases en mathématiques et en sciences.

### « Code d'honneur »

Dans ce stage expérimental, l'évaluation en ligne dépendra d'un « code d'honneur », dans lequel les étudiants s'engagent à suivre honnêtement le cours. Mais dans le futur, l'université explique qu'il y aura un mécanisme pour contrôler l'identité et vérifier le travail.

Après le premier cours d'électronique, l'université a prévu de proposer des cours dans des domaines comme la biologie, les maths et la physique.

Le doyen du MIT, [Rafael Reif](#), dit que l'université veut profiter de cette expérience pour déterminer ce qui peut être effectivement diffusé par des cours en ligne et ce qui nécessite une indispensable interaction en face-à-face avec l'équipe pédagogique.

Le professeur Reif, parlant depuis Boston, dit que ce type de formation pourrait aussi être extrêmement intéressant pour la formation continue et tout au long de la vie de la population adulte active.

« Il est tout à fait possible que les employeurs souhaitent en savoir plus sur cette offre de cours », dit-il. Mais le projet d'accès libre devra aussi répondre aux questions tournant autour de la relation entre les universités traditionnelles et les cours en ligne – particulièrement quand les étudiants dans les meilleures universités américaines payent plus de \$50,000 par an (*NdT: environ 37 500€*). Le MIT fait évidemment une distinction entre le diplôme obtenu par les étudiants en ligne et ceux ayant suivi l'intégralité du diplôme à l'université. Il va également rendre le support MITx accessible à ses propres étudiants.

L'université explique qu'elle a « alloué plusieurs millions de dollars » pour ce projet et se tournera vers le mécénat pour un éventuel financement futur. Mais l'université, célèbre pour ses sciences et sa recherche en haute technologie, a son propre fonds de dotation qui pèse actuellement environ 8.5 milliards de dollars (*NdT: environ 6.4 milliards d'euro*).

Le MIT, qui se trouve dans le peloton de tête des classements internationaux, explique qu'il ne peut enseigner qu'à une infime partie des élèves qui souhaitent étudier dans cette université. Le développement en parallèle d'un service de cours en ligne est une façon d'élargir le groupe d'étudiants internationaux.

Un nombre croissant d'universités proposent des cours et ressources en ligne. Le service [iTunes U](#), qui est la version académique de iTunes, propose plus de 500 000 cours disponibles en libre téléchargement. L'[Open University](#) et [Stanford](#) ont eu plus de 40 millions de téléchargements.

## Notes

[1] Crédit photo : [David Wiley](#) (Creative Commons By)

---

# Quand le Café Pédagogique nous révèle que les profs ne respectent pas le droit

Pas vu, pas pris !



Au détour d'un [article](#) consacré au cahier de texte électronique qui implique le partage de ressources numérisées sur Internet, le [Café Pédagogique](#) nous fait cet étonnant aveu : « **Les enseignants sont souvent amenés à utiliser en cours des documents dont ils ne possèdent pas les droits.** Leur demander de mettre sur des cahiers de textes accessibles en ligne tous les documents de cours risque de les mettre en danger. »

Vous avez bien lu.

On ne s'alarme nullement d'une situation qui voit les enseignants « souvent amenés à utiliser en cours des documents dont ils ne possèdent pas les droits ». On s'inquiète uniquement du fait que la mise en ligne de ces documents « risque de les mettre en danger » !

Chers parents, vous l'ignoriez sûrement mais vous confiez donc vos enfants à des adultes dont la fonction demande une attitude exemplaire et qui pourtant ici ne respectent pas la législation en vigueur.

Les enseignants ont cependant, si ce n'est une excuse, tout du moins quelques circonstances atténuantes.

En effet si ils choisissent de se mettre ainsi délibérément hors-la-loi c'est parce qu'ils souhaitent donner à leurs élèves le maximum d'informations pertinentes. Et tant pis si il faut « souvent » outrepasser un droit d'auteur pour mieux y arriver. Ils ont de bonne foi beaucoup de mal à concevoir qu'il y puisse y avoir des barrières à la diffusion

désintéressée de la connaissance, d'autant que la technique actuelle n'a jamais autant favorisé sa potentielle transmission. Et l'on revisite une fois plus la tension entre un monde marchand et le monde non marchand par excellence qui est censé être celui de l'école<sup>[1]</sup>.

Autre élément à décharge et non des moindres : le détail de cette législation en vigueur. On nous parle hypocritement de « licence globale pour l'éducation » ou « d'exception pédagogique », mais la réalité est tout autre. Les accords entre le ministère et les industries culturelles sont d'une telle complexité que les enseignants sur le terrain n'ont pas d'autre option que la radicale dualité d'un partage impossible ou d'un partage illégal.

Nous avons consacré un article entier au [diktat des ayants droits vis-à-vis de leurs « œuvres protégées » à l'école](#). La situation n'a guère évolué depuis car voici ce que l'on peut lire aujourd'hui sur le très officiel site Educnet, à la page [Exceptions au droit d'auteur à des fins pédagogiques ou de recherche](#).

Ne riez pas. Pour que ces exceptions soit autorisées, il faut, je [cite](#) :

- « une déclaration faite par le chef d'établissement (en ligne ou via un formulaire) des œuvres utilisées ;
- l'envoi aux ayants-droits d'identifiants pour pénétrer sur l'intranet ou l'extranet à des fins de vérification ; d'éventuelles visites de contrôle d'agents assermentés représentant les ayants-droits ;
- en respectant les limites de volume, différents suivant les secteurs concernés :
  - pour la musique : un extrait doit être inférieur à 30'' et en tout état de cause inférieur à 10% de la totalité de l'œuvre (15% si il y plusieurs extraits)
  - pour les livres : un extrait est inférieur à 5



pages consécutives d'un livre, en tout état de cause inférieur à 20% à la pagination totale par travail pédagogique

- pour les manuels scolaires : un extrait doit être inférieur à 5 pages consécutives, dans la limite de 5% de la pagination totale par travail pédagogique et par an ;
  - pour l'audio-visuel : un extrait doit être inférieur ou égal à 6', en tout état de cause ne pas excéder 10% du total (15% dans el cas de plusieurs extraits)
  - pour la presse : deux articles d'une même parution sans excéder 10% de la parution
  - pour les arts visuels : pas d'extraits, pas plus de 20 œuvres par travail pédagogique, avec une limite dans la définition de la reproduction ou représentation numérique (72 dpi et 400X400 pixels)
- en précisant le titre de l'œuvre, le nom de l'auteur ;
  - dans le seul cas où les œuvres ont été acquises légalement. »

La prochaine fois que vous rencontrerez un enseignants, demandez-lui, d'abord si il connaît, puis si il respecte, les conditions d'utilisation des « exceptions au droit d'auteur à des fins pédagogiques ou de recherche ». Vous ne manquerez pas de le mettre mal à l'aise. Rien de tel alors pour casser la gêne que de lui parler de l'alternative que constituent les [Ressources Éducatives Libres](#).

Il faut tout faire pour encourager les professeur à les utiliser. Parce qu'elles permettent de retourner dans la légalité tout en construisant ensemble de nouvelles ressources. Parce qu'elles mettent aussi indirectement la pression sur les industries culturelles pour que ce soit elles qui s'adaptent à l'école et non l'inverse !

Tel est aussi ce que nous avons voulu dire récemment en

publiant coup sur coup un billet sur [une enseignante d'exception](#) et un billet sur [une association d'exception](#).

D'autant que de tout cela le Café Pédagogique ne vous parlera pas, [fâché qu'il est depuis longtemps avec le logiciel libre et sa culture](#).

## Notes

[1] Crédit photo : [Jason Clapp](#) (Creative Commons By)

---

# L'enseignante Christine Mytko ou l'exception qui devrait être la règle

C'est la rentrée des classes. Et nous publions, à l'occasion, la traduction d'un entretien avec une enseignante américaine impliquée dans ce que l'on appelle les [Ressources Éducatives Libres](#), ces ressources placées sous [licence libre](#) et qui offrent aux utilisateurs les mêmes droits que ceux d'un logiciel libre : utilisation, étude, modification, duplication et diffusion. Face au casse-tête du « tous droits réservés », elles représentent une formidable [opportunité pour l'éducation](#). Une opportunité d'usage mais aussi de remix et de création collective. Une opportunité qui met l'accent sur le partage et la coopération au détriment de l'individualisme et de la compétition.



Le problème c'est que vos enfants ont encore aujourd'hui une

chance infime de rencontrer de tels professeurs dans leur classe cette année.

Pourquoi ? Principalement à cause de la **scandaleuse et irresponsable politique de l'autruche du ministère de l'Éducation Nationale** qui ne s'est toujours pas décidé à les encourager. Aussi hallucinant que cela paraisse, rien, absolument rien d'envergure n'est prévu pour les mettre en avant. Aucune trace dans les programmes officiels, aucune directive adressée aux enseignants. Et cela dure depuis des lustres.

Cela va même au delà de la belle ignorance ou de la simple indifférence, il suffit de parcourir ces quelques anciens articles du Framablog pour s'en convaincre :

- [De l'usage des « œuvres protégées » à l'Éducation Nationale](#)
- [Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie mène l'enquête à l'école](#)
- [Les drôles de conseils du site Educnet](#)
- [L'académie en ligne ou la fausse modernité de l'Éducation nationale](#)
- [Hadopi à l'école : transformons la propagande en opportunité](#)

L'[aggiornamento](#) n'a toujours pas eu lieu. C'est une « culture propriétaire » et non une « culture libre » qui règne encore au sein du ministère et qui influence tous ses fonctionnaires. Voilà la triste vérité.

Dans ce contexte hostile on ne s'étonnera pas que les enseignants de la trempe de Christine Mytko<sup>[1]</sup> demeurent pour le moment minoritaires. Il en existe bien sûr, mais leur sensibilisation s'est bien moins faite grâce à l'école que malgré l'école. C'est pourquoi d'ailleurs un site comme le nôtre continue malheureusement d'avoir sa modeste utilité, mais qu'il est dur de nager à contre-courant alors que nous

devrions plutôt tous surfer sur la vague du bon sens.

Au cours de l'interview ci-dessous publiée à l'origine sur le [blog](#) du [site des Creative Commons](#), Christine Mytko constate que c'est la méthode « CASE » qui prévaut encore chez les enseignants. C'est l'acronyme anglais de « Copy And Steal Everything » signifiant que tout le monde fait à peu près n'importe quoi avec le respect des licences. Il suffit effectivement de passer une journée devant la photocopieuse d'une salle des professeurs pour s'en rendre compte.

On fait n'importe quoi mais comme on ne reçoit aucune information et qu'on ne s'expose à aucune sanction, il n'y a aucune raison de modifier son comportement. Un comportement que l'on retrouvera alors naturellement par ricochet chez les élèves de ces enseignants, c'est-à-dire nos enfants.

C'est entendu, l'école à d'autres chats plus importants à fouetter actuellement que ce détail des licences des ressources. Certes mais sans vouloir être grandiloquent « l'école du XXI<sup>e</sup> siècle sera libre ou ne sera pas ». Alors autant s'y préparer sérieusement dès maintenant et ne plus faire de chaque jour qui passe un jour de perdu.

## **Éducation et politique pédagogique libres : Entretien avec Christine Mytko, du site Curriki**

[Curriki's Christine Mytko: Open Education and Policy](#)

*Jane Park – 5 août 2010 – Creative Commons Blog  
(Traduction Framalang : Don Rico)*

Au début de l'année 2010, nous avons [annoncé](#) une refonte de nos projets consacrés à l'éducation et un soutien accru au mouvement des REL, les Ressources Éducatives Libres (NdT: [OER en anglais, pour Open Educational Resources](#)). En ce sens, nous avons redoublé d'efforts pour accroître la quantité

d'informations disponibles sur notre site. Outre la mise en ligne d'une [nouvelle page d'accueil](#) pour notre rubrique Éducation et notre [portail](#) consacré aux REL, sur laquelle nous expliquons le rôle que jouent les Creative Commons en tant qu'infrastructure technique et juridique, nous avons réalisé une série d'entretiens destinés à exposer les obstacles que rencontrent les REL et les chances qu'elles ont de trouver leur place dans notre paysage pédagogique.

Un changement de politique au niveau local, national et international constitue l'un des vecteurs les plus probants pour la promotion des REL. Il y a peu, nous avons eu la chance d'interroger Christine Mytko, qui milite pour l'adoption des REL à l'échelle locale dans le cadre de son métier d'enseignante et en tant que validatrice principale de la rubrique scientifique du site [Curriki](#). De par son statut de professeure, Christine Mytko apporte un point de vue précieux sur l'éducation et la politique libres, et nous offre un bon aperçu de la façon dont on perçoit le copyright, l'utilisation des Creative Commons et des REL dans le monde éducatif.

**Vous êtes enseignante et validatrice de la section scientifique de Curriki, que l'on décrit comme le « wiki nouvelle génération » pour l'enseignement primaire et secondaire. Pouvez-vous nous décrire brièvement qui vous êtes et ce qui vous a conduite aux fonctions que vous occupez aujourd'hui ? Quelle est d'après vous la mission de Curriki, et comment ce site aide-t-il les enseignants ?**

J'ai passé la majeure partie de ma carrière à enseigner les sciences dans des collèges publics. Il y a trois ans, j'ai eu la chance de trouver un poste qui allie mes deux passions : la science et la technologie. À l'heure actuelle, je suis intervenante en sciences chez les maternelles et professeure de technologie dans un petit collège de Berkeley, en Californie.

En 2007, j'ai posé ma candidature pour un temps partiel chez

Curriki. Comme de nombreux enseignants, je cherchais à arrondir mes fins de mois. J'ai alors découvert une communauté d'éducateurs dévoués à la création collaborative et au partage de ressources libres. Membre de l'équipe de modération de Curriki, je suis chargée de valider les contenus scientifiques que l'on nous soumet et de fournir une notation et des retours publics au contributeur. Si besoin est, je participe aussi à d'autres projets. En ce moment, je travaille avec un professeur de chimie afin de réviser et soumettre un manuel de chimie numérique open-source dans le cadre de la California Learning Resource Network's [Free Digital Textbook Initiative](#).

Comme on peut le lire en page d'accueil du site, la mission de Curriki est de « fournir des ressources et des programmes libres de grande qualité aux enseignants, étudiants et parents du monde entier. » Certains l'auront deviné, son nom est un jeu sur les mots « curriculum » (*NdT: « programme d'enseignement » en anglais*) et wiki. Le dépôt de Curriki contient un choix riche pour les programmes d'enseignement, allant des plans de leçons à des séquences complètes, disponibles pour plusieurs matières, niveaux et langues. Curriki offre d'autres ressources tels que des manuels scolaires, des supports multimédia, et des projets collaboratifs.

**Tout le contenu présent sur Curriki est partagé sous la licence Creative Commons Paternité (CC-BY), ce qui l'inscrit solidement dans l'espace des REL. Savez-vous pourquoi Curriki a choisi la CC-BY pour ses ressources en ligne ? Si vous l'ignorez, quel avantage présente la CC-BY comparé à du contenu « Tous droits réservés » ?**

Les contributeurs de Curriki sont libres de placer leur contenu soit dans le domaine public soit sous une licence CC de leur choix, mais le contrat de licence par défaut est en effet le CC-BY. Je ne connais pas les raisons qui ont poussé Curriki à la choisir, mais c'est [une excellente décision](#). La CC-BY confère aux enseignants la possibilité de remixer,

partager et distribuer des ressources afin qu'elles soient les plus pertinentes pour leur programme d'enseignement.

La souplesse offerte par la licence CC-BY permet d'adapter le contenu très vite. La révision d'un manuel scolaire s'étale sur un cycle de sept ans. Le contenu de Curriki, lui, peut être mis à jour et « publié » en quelques secondes, et la communauté peut corriger les éventuelles erreurs tout aussi rapidement. De nombreux sujets, surtout en sciences et en technologie, évoluent si vite que l'enseignement ne peut se permettre d'être dépendant des cycles de publication trop longs des ouvrages propriétaires.

À l'heure actuelle, la Californie et le Texas sont les plus gros acheteurs de manuels traditionnels « Tous droits réservés », et les éditeurs se coupent en quatre pour répondre aux exigences de ces états. Les enseignants des autres états (et autres pays) sont contraints à composer avec ces limitations propriétaires. Des initiatives de REL telle que Curriki permettent néanmoins de modifier librement des outils afin qu'ils correspondent le mieux à leurs besoins pédagogiques et culturels. En créant ou en mettant à disposition un tel contenu dans des dépôts publics, les enseignants n'auront plus à travailler chacun dans leur coin et ne seront plus forcés à constamment « réinventer la roue ». Plus on donnera à partager librement du contenu de qualité au sein de communautés d'enseignants, moins on passera de temps à adapter de la matière propriétaire, ce qui permettra aux enseignants de consacrer davantage de leur temps, qui est précieux, à d'autres domaines importants de l'enseignement.

**Décrivez-nous un projet pédagogique auquel vous avez intégré du contenu sous CC et/ou des REL. Quelles difficultés avez-vous rencontrées, vous ou vos élèves, en recherchant ou en utilisant des ressources sur le web ? Comment relateriez-vous cette expérience à des enseignants qui souhaitent attribuer les bonnes licences à leurs propres ressources pour la recherche et la découverte des REL ? Que doivent savoir ces**

## professeurs ?

Pour mes cours de technologie, je fais en sorte désormais que tous les supports médias incorporés aux devoirs soient sous Creative Commons, dans le domaine public ou dépourvus de tout copyright. Au début, après des années à pouvoir piocher sans restriction dans Google Images, mes élèves se sont sentis très restreints dans leurs choix, mais nous avons débattu de ce qui sous-tend le copyright et les solutions alternatives à celui-ci, et nombre d'entre eux ont compris l'importance de respecter les droits.

Il existe de nombreuses sources d'excellente qualité pour aider les enseignants et les élèves à utiliser des ressources sous Creative Commons en cours. La [page de recherche des Creative Commons](#), [Wikimedia Commons](#), la [section CC de Flickr](#) et l'option de [recherche avancée de Google](#) sont des outils fantastiques pour trouver des images placées sous licence alternative. Pour la musique, des sites tels que [Jamendo](#) sont formidables.

Au départ, la terminologie a présenté des difficultés pour mes collégiens. Bien qu'il n'y ait que six contrats CC principaux, mes élèves ont été déroutés par des termes tels que « Paternité » (*NdT: Attribution en anglais*) et « Pas de modification » (*NdT: No Derivatives en anglais*). Le fait que Google emploie des formulations légèrement différentes (« réutilisation autorisée » et « réutilisation avec modification autorisée ») dans ses filtres de recherche n'a pas arrangé les choses. Mais les jeunes ont vite apprivoisé les termes et les procédures, et en l'espace de quelques cours, ils accédaient aisément à du contenu sous licence « Certains droits réservés » et l'utilisaient à bon escient. Évidemment, je leur demande de définir des droits d'utilisation pour leurs travaux, ce qui renforce la compréhension des licences et les pousse à réfléchir soigneusement aux droits qui comptent pour eux.



Concernant la mise à disposition de mes travaux sous forme de REL, je n'ai pas fini d'apprendre. Avant de rejoindre l'équipe de Curriki, j'hésitais à « publier » mes ressources sous licence libre. Après avoir consacré tant de temps et d'énergie à créer certaines préparations, il me semblait aberrant de les distribuer gratuitement sur Internet. Depuis quelques années, j'ai toutefois compris les avantages que présentent les contenus libres, et je publie sur Curriki, sous licence CC-BY, certains de mes travaux autrefois jalousement gardés. À présent, je partage sans restriction mes nouveaux travaux. Je me sens plus à l'aise pour utiliser et créer des ressources libres, et j'espère à présent passer à l'étape supérieure et collaborer avec d'autres enseignants.

**Quelles sont les idées erronées ou les inquiétudes les plus répandues chez les professeurs concernant le partage de leur travail ? Pensez-vous que dans le secondaire, le professeur moyen connaisse l'existence de licences alternatives comme les Creative Commons ? Quelles politiques sont menées au niveau des établissements ou des institutions pour aider les professeurs à partager leur travail ?**

Je suis certaine que le professeur moyen ignore jusqu'à l'existence même des solutions alternatives ouvertes. La plupart de mes collègues appliquent toujours la méthode CASE, Copy and Steal Everything (*NdT: Tout copier, tout voler*). Je ne pense pas que les enseignants utilisent des ressources de cette manière par paresse ou volonté de nuire. Quiconque a enseigné un jour sait l'ampleur du travail qu'il faut accomplir en très peu de temps. Parfois, copier une activité (souvent placée sous copyright) et la déposer dans le casier d'un collègue, ce n'est qu'une question de survie. Même parmi les professeurs qui sont conscients des problèmes de copyright, beaucoup invoquent le « [fair use](#) » (*NdT: usage raisonnable en droit anglo-saxon, plus ou moins proche du droit de citation*). Le problème, c'est que ces personnes surestiment souvent les protections et les privilèges que leur

confère le fair use. En outre, nous sommes très peu formés sur le copyright et le fair use, et encore moins sur les Creative Commons et les REL. En plus de ne pas connaître ses responsabilités, un enseignant du secondaire ignore les droits et les autres solutions dont il dispose pour partager son travail.

Un certain nombre de blocages empêchent les enseignants de penser au partage de leurs ressources. Tout d'abord, créer un programme d'enseignement prend tellement de temps que beaucoup sont réticents à partager leurs cours parce qu'ils estiment que le produit de leurs efforts leur appartient. D'autres ont le sentiment que leur travail n'est pas assez bon. Et même pour ceux qui surmontent ces obstacles psychologiques, il reste les questions techniques sur la façon dont ils partageront leur travail sous licence libre. Aucun des établissements où j'ai travaillé n'avait mis en place une politique ou une plage de temps pour le partage des ressources. En discutant avec des collègues, j'ai découvert qu'eux aussi déploraient cette même absence de volonté de la part de leurs établissements. Même dans les rares cas où l'on tentait de donner des directives dans ce sens, les professeurs choisissaient souvent de ne pas les appliquer. À l'heure actuelle, la plupart des enseignants n'ont ni l'accès, ni la formation, ni le soutien nécessaires pour participer en confiance au mouvement des REL.

**Curriki fournit un [gros travail](#) pour indiquer à quelles standards pédagogiques des divers états des USA correspondent ses ressources. Pouvez-vous nous expliquer cela fonctionne ? Quels avantages et difficultés cela présente-il ? En quoi est-ce utile ?**

Ce travail ne fait pas partie de mes attributions chez Curriki, mais je peux vous donner un avis personnel, en tant qu'enseignante et membre de Curriki. Lorsque l'on consulte une ressource sur notre site, quatre onglets apparaissent – Contenu, Détails, Standards, et Commentaires. Cliquer sur

l'onglet Standards permet à l'utilisateur de voir à quels programmes elle correspond, ainsi que de l'associer aux standards d'un autre état. Le procédé est très intuitif : l'utilisateur parcourt une série de menus et choisit les standards qui lui paraissent appropriés.

Le bénéfice principal sera sans doute la possibilité de rechercher des ressources répondant à un standard voulu en passant par la page que je viens de mentionner. Le plus grand défi consiste à associer les différents standards à nos ressources existantes et futures. Curriki s'appuie en grande partie sur la communauté pour que ce chantier s'accélère. Pour l'heure, les couples standards/normes ne sont établis que pour la moitié des états, et même ces regroupements sont incomplets.

**On parle beaucoup des REL en ce qui concerne les politiques pédagogiques, surtout sur la question des manuels scolaires libres. À votre avis, quel est l'avenir du manuel scolaire pour le primaire et le secondaire ? Comment souhaiteriez-vous que cela se traduise dans les politiques éducatives ?**

Comme de nombreux enseignants, j'ai le sentiment que le règne du manuel scolaire touche à sa fin. En tant que professeur de sciences, j'ai rarement été dépendante d'un manuel pour préparer mes cours, et je m'appuie davantage sur des ressources que je trouve en ligne ou que je crée moi-même. Grâce aux REL, je profite mieux de la création et du partage de travaux au sein d'une communauté collaborative. La science et la technologie se prêtent bien à une adoption précoce de la philosophie du libre, mais je suis convaincue que d'autres matières suivront bientôt.

Les manuels ne pourront conserver leur mainmise actuelle. Un [article récent du New York Times](#) indiquait que « même les éditeurs de manuels traditionnels reconnaissent que l'époque où l'on modifiait quelques pages dans un livre afin d'en vendre une nouvelle version était révolue. » Les manuels

scolaires coûtent cher et sont vite obsolètes. Pour corriger les erreurs qu'ils contiennent, il faut attendre l'édition suivante. En comparaison, les REL sont très bon marché voire gratuites, constamment mises à jour, et faciles à corriger. Il serait formidable que l'argent économisé si l'on préférerait les REL abordables aux coûteux manuels servait à acquérir des outils pédagogiques supplémentaires et financer des formations pour les enseignants. Ou mieux encore, que les administrations puissent employer ces fonds à payer les enseignants pour qu'ils se réunissent et collaborent à la création de REL sur leur temps de travail.

**Pour terminer, à quoi « ressemble » un environnement d'enseignement et d'apprentissage qui exploite avec succès les immenses possibilités des REL ? Avez-vous des considérations à nous faire partager... des inquiétudes, des espoirs, des prédictions ?**

Un environnement d'apprentissage efficace se doit d'être bien pensé, attrayant, motivant, et souple. Les REL sont toujours d'actualité, on peut aisément et en toute légalité les adapter aux besoins des élèves. Une communauté de REL peut fournir aux enseignants les ressources et le soutien nécessaires pour répondre aux attentes de la catégorie d'élèves à laquelle ils s'adressent. Des ressources partagées librement permettent à d'autres de gagner d'innombrables heures de travail individuel redondant, et grâce à eux, les professeurs ne sont plus prisonniers d'un programme pédagogique propriétaire.

Les établissements scolaires commencent à comprendre les économies que permet l'abandon du modèle actuel de manuels scolaires, et je prédis que les éditeurs s'adapteront aux exigences du marché. J'espère que les établissements reconnaîtront enfin que les enseignants sont une ressource précieuse, des professionnels qualifiés, et qu'ils méritent une contrepartie pour le temps qu'ils passent à créer leurs programmes de cours.

Dans l'idéal, la salle de classe devrait être un espace où les élèves ne sont pas que des consommateurs passifs de ressources et de documents multimédia, mais plutôt des collaborateurs actifs, qui synthétisent et publient leur travail. J'espère que dès le plus jeune âge on apprendra aux élèves à utiliser le travail d'autres personnes de façon appropriée, et qu'on les encouragera à partager leurs travaux sous une licence libre avec certains droits réservés au lieu de se rabattre sur la solution par défaut du copyright classique, ou pire, ne pas les partager du tout. Je veux que mes élèves et mes collègues comprennent qu'en partageant des ressources, ils contribuent à constituer une réserve de matériel pédagogique qui servira à d'autres bien au-delà des murs de leur salle de classe. C'est un changement important dans la philosophie pédagogique actuelle, mais des sites tels que Curriki constituent un grand pas dans la bonne direction.

## Notes

[1] Crédit photo : [Christine Mytko](#) (Creative Commons By-Nc)

---

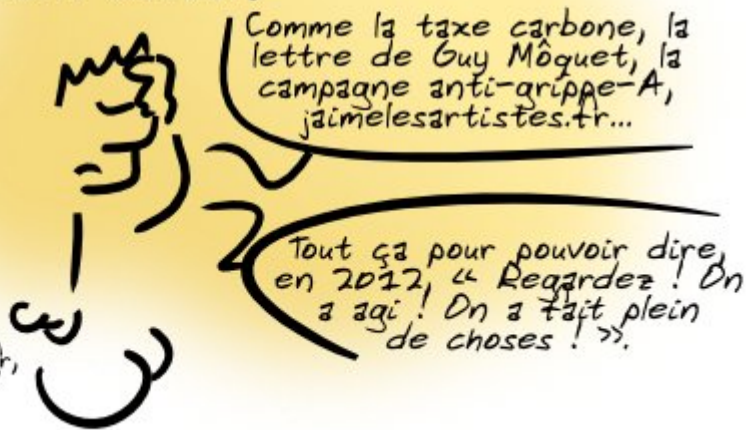
**Geektionnerd** :

**CoursDeProfs.fr**

Cette semaine, c'est notre [billet critique](#) vis-à-vis du projet CoursDeProfs.fr qui a fait réagir à sa manière notre ami Gee...

# COURSDEPROFS.FR

Énième opération de communication destinée à masquer le fait que l'Éducation Nationale est le dernier des soucis du gouvernement actuel.



Rassurez-vous, le projet est plein de bonnes intentions.



Crédit : [Simon Gee Giraudot](#) (Creative Commons By-Sa)

# CoursdeProfs.fr : une affligeante initiative aveuglément relayée par la grande presse

Lorsque j'ai découvert il y a peu [CoursDeProfs.fr](http://CoursDeProfs.fr) j'en suis resté bouche bée. Et j'ai encore du mal à croire qu'on ait pu oser un tel projet, l'un des **pires** qui ait été lancé dans l'éducation depuis des années. La seule et unique consolation c'est qu'il n'émane pas de l'institution mais du secteur privé.



De quoi s'agit-il exactement ? D'un site qui propose aux enseignants de *déposer* leurs cours et aux visiteurs de les *consulter*. « **Venez échanger et partager votre savoir** », peut-on lire en accueil. Le slogan est au diapason : « **Partageons !** »

Sympa, non ? Jusqu'ici tout va bien. Et, sourire aux lèvres, on pense alors naïvement être en présence d'une sorte de [forge](#) communautaire de contenus éducatifs, interopérables et sous licences libres. Quelque chose qui ressemblerait à une [Académie en ligne](#) qui aurait gommé [tous ses défauts](#), ou plus sûrement à un [Sésamath](#) étendu cette fois-ci à toutes les disciplines et à tous les niveaux.

Grossière erreur, car l'état d'esprit qui anime le projet se trouve précisément aux antipodes de ce modèle. Pour tous ceux qui comme nous participent à diffuser le logiciel libre et sa culture au sein de l'Éducation nationale, c'est plus qu'une déception, c'est une véritable **provocation**.

Prenez le meilleur de Sésamath et Wikipédia en essayant de faire exactement le contraire, et vous obtiendrez CoursDeProfs.fr !

Que ce site rencontre le succès, que les profs embarquent nombreux consciemment ou non dans cette supercherie<sup>[1]</sup>, et je serais obligé de « faire mon Jospin 2002 », c'est-à-dire en prendre acte et quitter séance tenante aussi bien Framasoft que mon métier d'enseignant pour m'en aller cultiver des tomates bios en Ardèche.

Or l'hypothèse n'est pas à exclure quand on voit avec quelle coupable complaisance l'initiative est unanimement relayée et saluée par nos *grands* médias, illustrant par là-même leur désolante méconnaissance du sujet.

J'ai vainement cherché le moindre début de critique constructive non seulement sur ces [mainstream](#) médias mais également dans la blogosphère et je n'ai strictement rien trouvé. C'est ce qui m'a poussé à rédiger ce billet, histoire d'apporter un peu la contradiction (quitte aussi à prendre le risque de leur faire ainsi une injuste publicité).

Ceci étant dit, CoursDeProfs apporte une très mauvaise réponse à d'excellentes questions. Les enseignants souhaitent-ils se regrouper pour créer et échanger ensemble ? Les élèves et leurs parents souhaitent-ils avoir facilement et librement à disposition des ressources éducatives de qualité sur Internet ?

## **Des médias complices et ignorants**

Je tire mon chapeau au service marketing de CoursdeProfs.fr. Non seulement ils ont eu une prestigieuse couverture médiatique mais en plus les articles sont dithyrambiques.

Jugez plutôt :



## **Le Nouvel Obs : [Une plate-forme collaborative pour les profs](#)**

*Le site CoursDeProfs.fr s'est ouvert officiellement ce lundi 15 mars, pour le plus grand bonheur des enseignants. Concrètement, le site propose aux profs de mettre en commun leurs cours et devoirs avec un seul mot d'ordre : « Partagez vos expériences et vos savoirs ».*

## **Libération : [Des cours Net et sans bavures](#)**

*Vous êtes prof de maths et vous avez déjà fait faire vingt fois les mêmes exercices sur le tracé des triangles aux différentes classes que vous avez eues. Le problème, c'est que vous êtes à court d'idées... Ou alors prof débutant de physique-chimie, vous vous demandez comment organiser la séance de travaux pratiques sur l'utilisation de l'oscilloscope transparent, d'autant que votre classe de terminale S est plutôt dissipée. Rassurez-vous : le site CoursDeProfs.fr, lancé avant-hier, est censé vous aider. Il se présente comme la première plateforme d'échanges de cours entre professeurs. Le but : favoriser « le partage de savoirs et d'expériences » et faire ainsi mentir le cliché selon lequel chaque prof travaille dans son coin sans se soucier de ce que font les autres.*

## **Le Parisien : [Des cours gratuits en ligne](#)**

*Une salle des profs virtuelle, géante et ouverte à tous : où les enseignants peuvent se retrouver et s'échanger leurs cours, où les parents peuvent aussi « débouler » pour retrouver la leçon de maths du fiston absent la semaine dernière, et les élèves venir vérifier qu'ils ont bien noté le cours, voire compléter la leçon... Ce lieu de rêve, c'est l'objectif de Coursdeprof.fr, qui a inauguré hier la première plate-forme communautaire du genre, qui puisse rassembler tous les profs de France autour de leur métier : leur permettre de transmettre leurs connaissances, la somme de*

*tous les cours préparés dans la solitude de leurs bureaux, où ils échouent à nouveau après avoir été dispensés en classe.*

## **L'Entreprise.com (L'Express) : [Les profs parlent aux profs](#)**

*C'est sans doute le premier réseau social fait par des enseignants pour des enseignants. A l'origine de CoursDeProfs.fr. quatre associés : Nicolas Duflos, ingénieur en informatique et télécommunications, inspirateur du projet ; Gabriel Tabart, prof d'EPS, Xavière Tallent, conseil en marketing et communication et Christophe Claudel fondateur de la SII Itelios<sup>[2]</sup>.*

## **Elle : [Rattraper les cours manqués sur CoursDeProfs.fr](#)**

*Un excellent complément pour les profs qui peuvent ainsi « confronter leurs idées et leurs façons de faire » (...) Preuve de son succès, à l'heure où nous écrivons, le site est surbooké et nous invite à nous reconnecter ultérieurement.*

## **La Tribune : [Le partage d'expérience fait son chemin chez les enseignants](#)**

*Les concepteurs espèrent obtenir le label de ressource « reconnue d'intérêt pédagogique » (RIP). Ils déposeront un dossier en ce sens auprès du ministère de l'Education nationale avant l'été<sup>[3]</sup>.*

J'ai également noté un passage télé ([France 2 – Télématin – 16 mars](#)) et un passage radio ([France Culture – Rue des écoles – 17 mars](#)), deux fleurons de notre service... public !

Donc si je résume, « le partage d'expérience fait son chemin chez les enseignants » (*La Tribune*), un « grand bonheur » (*Nouvel Obs*), un « lieu de rêve » (*Le Parisien*) que CoursDeProfs.fr, ce « premier réseau social fait par des

enseignants pour des enseignants » (*L'Express*), cette « première plate-forme d'échanges de cours entre professeurs » (*Libération*).

Or à y regarder de plus près, le rêve cache peut-être un cauchemar. Et désolé si ce qui va suivre est susceptible de venir un peu **gâcher la fête**.

## **Des cours aux multiples verrous artificiels**

On sait comment cela se passe. La boîte balance son communiqué de presse et les rédactions choisissent ou non de s'en saisir. Mais lorsqu'elles s'en saisissent, on est en droit d'attendre d'elles un minimum d'investigation, de mise à distance et de contextualisation, en bref faire son boulot de journaliste et non du **publireportage**.

Et c'est d'autant plus coupable que lorsqu'une startup s'insère dans l'éducation « pour le bien de tous », la vigilance devrait être naturellement de mise (cf les [beaux discours de Microsoft à l'école](#) souvent évoqués sur ce blog).

Nos grands médias sont-ils vraiment allés sur CoursDeProf.fr voir un peu comment cela se déroulait concrètement ? Permettez-moi d'en douter, parce que dans le détail, la plate-forme possède de nombreux et criants défauts.

Déposé par francoise.desbat le 03/02/2010  
N°: 1207 - 5 formats disponibles pour 1.20€  
0 commentaire

www.coursdeprofs.fr

Ch 8 Fractions

Arithmétique Pythagore 56 à faire

**1) Quotients et fractions**

1) Définitions  
a et b sont deux nombres entiers avec  $b \neq 0$   
→  $\frac{a}{b}$  est le quotient de a par b.  
→  $\frac{a}{b}$  est le nombre qui multiplié par b donne a.

Exemples :  $\frac{5}{7} \times 7 = 5$  ;  $\frac{9}{11} \times 11 = 9$  ;  $\frac{13}{5} \times 5 = 13$

→ a est le numérateur et b le dénominateur.

Exemples :  
→  $\frac{7}{3}$  est le tiers de 7 ;  $\frac{7}{3} = 7 : 3$  ;  $\frac{7}{3} = 7 \times \frac{1}{3}$  ;  $\frac{7}{3} \times 3 = 7$   
→  $\frac{9}{2} = 4,5$  ;  $\frac{9}{2} = 9 \times \frac{1}{2}$  ;  $\frac{9}{2}$  est la moitié de 9 ;  $\frac{9}{2} \times 2 = 9$

Exercice 2 page 84 ; exercices 9 et 10 page 95 Tiranmath 2005

**2) Fractions et nombres décimaux**  
→ Tout nombre décimal peut s'écrire sous la forme d'une fraction

$0,1 = \frac{1}{10}$  ;  $0,6 = \frac{3}{5} = \frac{6}{10}$  ;  $5 = \frac{5}{1}$  ;  $2,2 = \frac{22}{10}$  ;  $1,23 = \frac{123}{100}$

Exercice 52 page 58 Tiranmath 2005

Afin d'illustrer mon propos par l'exemple, j'ai choisi au hasard un document du site dans ma discipline, à savoir les mathématiques.

Nous sommes en Sixième pour un [Cours sur les fractions](#) (cf copie d'écran ci-contre).

Première remarque : ce cours est d'un classicisme absolu. Ouvrez n'importe quel manuel scolaire de ce niveau et ce sera identique mais plus riche et mieux mis en forme et en page. Ici, la valeur pédagogique ajoutée est pour ainsi dire nulle. Cela n'augure rien de bon quant au reste du contenu du site.

Mais regardons surtout comment se présente le document « mis en ligne » afin de mieux comprendre ce qu'on entend par échange, partage et collaboration chez CoursdeProfs.fr.

- Le cours ne possède **aucune licence**. Par défaut il est donc placé sous le régime du droit d'auteur le plus classique et donc le plus restrictif, c'est-à-dire qu'il est propriété exclusive de son auteur et que vous ne pouvez rien faire avec tant que vous ne lui avez pas demandé l'autorisation. Les licences de type [Creative Commons](#) sont ignorées par les créateurs du site alors qu'elles ont justement été conçues pour favoriser le partage.
- Le cours est **dans une cage**. Il est en effet totalement

encapsulé au format propriétaire [Flash](#). On peut certes le voir (en un unique endroit) mais pas le « toucher » puisque, conséquence directe du (mauvais) choix du format, on ne peut ni imprimer le document ni l'enregistrer. Quant à vouloir faire du copier/coller (comme l'autoriserait n'importe quelle page Web rédigée au format standard et ouvert [HTML](#)), ce n'est même pas la peine d'y penser.

- Il y a un lien « Version gratuite » en haut à droite. Cliquez dessus et vous obtiendrez un fichier PDF du cours aux caractéristiques un peu particulières puisque entièrement zébré d'un horrible marqueur *CoursDeProfs.fr* qui recouvre tout le document (cf image ci-dessous) et toujours interdit au copier/coller (alors que tout fichier PDF non verrouillé permet normalement l'opération).
- Il y a également un gros lien « Télécharger » en haut à droite. Cliquez dessus et l'on vous proposera de télécharger le cours aux formats suivants : PDF (enfin modifiable et permettant le copier/coller), DOC, DOCX, ODT et RTF. Sauf qu'**il vous en coûtera 1,20 €**, (45% pour l'auteur, le reste pour CoursDeProfs.fr). Comme il n'y a que les enseignants qui éprouvent ce besoin de pouvoir modifier et personnaliser le document, on se retrouve à devoir payer un collègue pour jouir pleinement de son cours ! De plus ceci ne vous donne alors qu'un « droit d'usage et de modification du document à des fins personnelles ». En aucun cas vous ne pouvez le copier, l'éditer et le donner à un tiers ou renvoyer la version modifiée sur le site (toujours à cause de l'absence de licence). Cela s'apparente au [modèle fermé](#) de l'iTunes d'[Apple](#) ([DRM](#) inclus). L'amélioration collective des documents est volontairement rendue **impossible** dans cet *écosystème*.

Pour rappel les créateurs du site affirment haut et fort dans

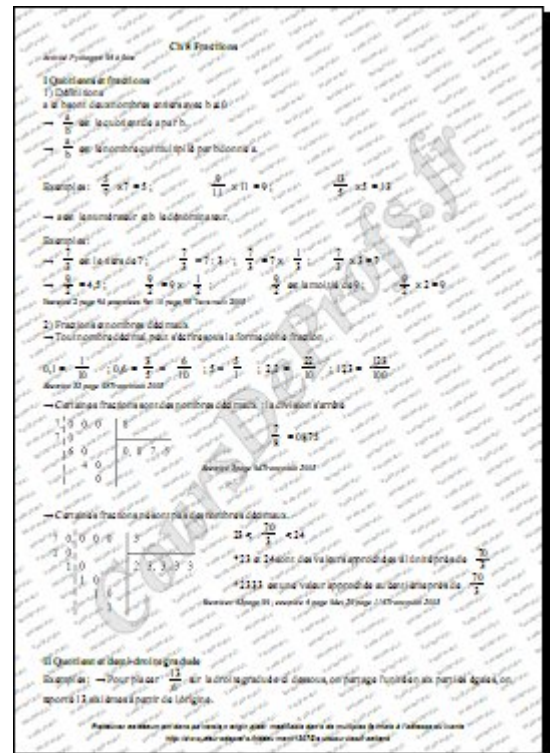
tous les coins du site que leur projet n'est là que pour favoriser l'échange, le partage et la collaboration !

Mais de qui se moque-t-on ?

Si l'existence même de CoursDeProfs.fr est révélatrice d'une triste situation française, sa médiatisation béate l'est tout autant. Ce n'est pas ici que l'on trouvera des arguments pour nuancer la « crise de la presse ».

## Libre comparaison

On ne le répètera jamais assez (surtout que les médias ne l'entendent visiblement toujours pas) : **il n'est aujourd'hui pas responsable de développer du contenu collaboratif numérique à l'école sans s'inspirer du logiciel libre et prendre en compte sa culture et ses modes opératoires.**



Qu'est-ce qu'un [logiciel libre](#) ? C'est un logiciel qui possède les quatre libertés fondamentales suivantes : la liberté d'exécuter le programme, la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, la liberté de redistribuer des copies, et la liberté d'améliorer le programme et de publier les améliorations. Ce sont des libertés qui sont tournées vers les utilisateurs. La liberté d'étude et d'amélioration nécessite d'avoir accès au [code source](#) du programme, c'est-à-dire à son secret de fabrication.

Essayons de transposer cela à la situation en reprenant notre

*Cours sur les fractions* et en l'imaginant donc sous licence libre (par exemple la Creative Commons By dont on a déjà dit [le plus grand bien](#) lorsqu'il s'agit d'éducation).

La liberté d'exécuter le programme c'est la liberté de pouvoir lire le cours n'importe où, n'importe quand et sur n'importe quel ordinateur (et non sur un seul site Web). La liberté d'étude correspond à l'accès sans la moindre entrave à la source du document (dans un format ouvert, par exemple ODT, et non sur un PDF bridé), la liberté de copie signifie que vous pouvez copier et distribuer le cours autant de fois que vous le souhaitez à qui vous voulez, enfin la liberté d'amélioration vous autorise à modifier le cours comme bon vous semble et là encore à copier et distribuer cette version modifiée autant de fois que vous le souhaitez à qui vous voulez.

Bien sûr, tout dépend de votre objectif, mais si il s'agit réellement de partager et transmettre du savoir (certains appellent cela l'éducation) alors c'est bien ce dernier modèle qui est le plus pertinent parce qu'il favorise par essence la circulation et la bonification du cours.

Cela figure d'ailleurs noir sur blanc dans la première des [douze propositions](#) formulées par l'AFUL (et ignorées par les médias) suite à la publication du [rapport Fourgous](#) : « Les logiciels et les ressources numériques acquises, développées ou produites avec participation de fonds publics doivent être placées sous licence libre et disponibles dans un format ouvert afin de permettre leur libre partage : les utiliser, étudier, modifier, redistribuer librement. ».

J'ajoute qu'un tel modèle est centré sur la ressource (qui a un ou plusieurs auteurs) et non sur les auteurs (qui a une ou plusieurs ressources).

On mesure alors l'écart **abyssal** qui nous sépare de CoursDeProfs.fr puisque, comme nous l'avons vu plus haut, ce

dernier ne respecte **aucune** des quatre libertés.

Ce modèle théorique que nous appelons de nos vœux est-il massivement déployée à l'Éducation nationale ? Non, car nous sommes encore minoritaires. Non car les *grands médias* nous ignorent encore trop souvent. Mais on y travaille et le temps joue clairement en notre faveur.

Lorsque nous dénonçons [les errances](#) de l'Académie en ligne ou [les délires](#) juridiques de l'usage des « œuvres protégées » en classe, c'est parce que nous estimons nous en écarter. Lorsque nous mettons en avant des initiatives comme [Weblettrés](#) ou Sésamath (dont le projet [Kidimath](#) s'adresse lui directement et réellement aux élèves soit dit en passant), c'est parce qu'il nous semble nous en approcher.

## 0/20

En plus d'ignorer superbement la culture libre, la **contradiction** fondamentale d'un projet comme CoursDeProf.fr c'est que, ne provenant pas de l'institution mais d'une entreprise privée, il doit nécessairement penser dès le départ son [modèle économique](#). Il y a eu une idée (plutôt bonne du reste), il y a eu dépenses pour la concrétiser et il faut qu'il y ait à plus ou moins court terme retour sur investissement.

Outre le fait que le site affiche déjà de la publicité (Google) et dispose d'un [espace annonceurs](#), ce qui n'est jamais bon lorsque l'on s'adresse à un public scolaire, les créateurs du projet ont imaginé le système complexe et artificiel décrit ci-dessus pour pouvoir tirer quelques subsides de l'aventure.

Un système pervers où les enseignants sont invités à se vendre et s'acheter leurs cours, à faire circuler l'argent entre eux, tout en étant fortement taxés au passage par CoursDeProf.fr.

C'est indéniable, les enseignant se sont précarisés ces



dernières années et les débuts de carrière sont de plus en plus difficiles. Et nombreux sont désormais ceux qui se jettent [dans la queue d'Academia](#) et consors pour arrondir les fins de mois. Mais de là à imaginer qu'ils vont se mettre à monnayer leurs cours aux collègues pour que ces derniers puissent les adapter à leurs besoins... Ils ne l'ont jamais fait en salle des profs (qui n'est pas une salle de marché), ils ne vont pas commencer maintenant !

Il faut bien que quelqu'un le dise : CoursDeProfs.fr devrait transformer son projet en, disons, un site de poker en ligne et oublier ses velléités éducatives. J'invite tous les collègues à ne surtout pas y aller. Ce n'est pas à une petite startup de porter sur ses épaules un tel projet qui doit naître et vivre à l'intérieur même du service public qu'est l'Éducation nationale.

Au fait, l'Ardèche, c'est un terreau fertile pour les tomates bios ?

## Notes

[1] Crédit photo : [Silviadinatale](#) (Creative Commons By)

[2] 1 prof sur 4 parmi les créateurs suffit à leur faire dire que c'est « fait par des enseignants pour des enseignants » !

[3] On saura ainsi si ce [label RIP](#) vaut encore quelque chose.

---

# Rapport Fourgous – Notes de

# Lecture de François Elie

François Elie est co-fondateur et président de l'Adullact<sup>[1]</sup> ainsi que vice-président de l'Aful<sup>[2]</sup>, professeur agrégé de philosophie et élu de la ville et de l'agglomération d'Angoulême dont il a été longtemps en charge des nouvelles technologies.



Vous comprendrez alors aisément pourquoi lorsqu'a été mis en ligne le rapport Fourgous *Réussir l'école numérique*<sup>[3]</sup> (dont nous avons publié ici-même quelques [libres extraits](#)), nous lui avons demandé son avis, qui a pris la forme d'une note de lecture que nous vous proposons ci-dessous.

François Elie est également l'auteur du livre *Économie du logiciel libre*<sup>[4]</sup> dont la première phrase annonce la couleur : « Cet ouvrage s'adresse à ceux qui font, vendent, utilisent ou achètent du logiciel libre, c'est-à-dire tôt ou tard... à tout le monde ».

Et puis l'on se souvient de sa lettre aux candidats à l'élection présidentielle de 2007<sup>[5]</sup>. Elle reste plus que jamais d'actualité. Mais nous en sommes déjà à mi-mandat et le constat est là. « En vous demandant de prendre la mesure des enjeux du développement du logiciel libre pour la France, j'écris ces mots en tremblant: l'avenir en effet nous jugera. Ceux qui pouvaient agir et ne l'auront pas fait porteront une lourde responsabilité devant l'histoire ».

Le rapport Fourgous est une belle occasion d'agir, a fortiori si l'on prend ces quelques notes en considération.

Remarque : Vous pouvez également voir sur le Framablog cette [interview](#) de François Elie réalisée par Intelli'n TV à l'occasion de la sortie de son livre.

## Notes de lecture du rapport Fourgous par François Elie

### Précaution

Même si je suis un geek, très loin d'être un technophobe, je crois pour d'assez fortes raisons comme Alain que « l'enseignement doit être résolument retardataire »<sup>[6]</sup> (relire les Propos sur l'éducation). On ne commence pas par la fin !

Pour ce qui nous occupe, ce qu'il faut craindre, ce sont les *séductions* du numérique. Apprendre le clavier avant de savoir écrire ? Non ! L'école doit éclairer et exercer l'esprit. Elle doit nous rendre libres, et non nous habituer/enchaîner à telle ou telle interface. Alors on aurait peut-être du parler de *l'école à l'ère du numérique*. Mais cela n'a pas d'importance si ce n'est qu'affaire de mots. Disons qu'il faut vraiment craindre *l'école numérisée*.

### Le numérique ?

Je n'ai pas vu que le rapport définisse le numérique. En philosophie nous avons tendance à nous méfier des fausses évidences. Le numérique, tout le monde saist ce que c'est ! Pas si sûr. Alors je développe un instant. Car au fait, c'est quoi le numérique ?

La codification *digitale* de l'information sur des supports informatiques a deux conséquences énormes.

**La première conséquence** : là où l'imprimerie avait édifié une interface de pouvoir entre celui qui écrit et celui qui lit,

**l'internet rend à chacun le pouvoir d'écrire.** L'école à l'ère du numérique n'est pas une école où l'on apprend *surtout* à lire, mais une école où l'on apprend *aussi* à écrire.

Le rapport le mentionne, 41% des jeunes ont un blog. Penserait-on à l'inclure dans leur e-portfolio ? Apprend-on aux enfants à écrire dans Wikipédia? Est-ce le pays qui a fait naître l'Encyclopédie de Diderot (et où Arago a racheté le brevet du daguerréotype pour le donner au monde) doit aider au financement de Wikipédia ? Mais je pose peut-être de mauvaises questions. Le rapport mentionne la création, la participation, comme ingrédient et adjuvant des enseignements, sans doute. L'école numérique peut être plus enthousiasmante: elle peut être le lieu où l'on accède au savoir, où l'on apprend à le produire et à le partager.

**La seconde conséquence** : dans le monde du numérique, **copier n'est pas reproduire**<sup>[7]</sup>. La diffusion du savoir peut se faire à coût marginal nul.

Cela change tout (ou devrait tout changer) de la façon dont l'école se situe par rapport aux *éditeurs de contenu*. Cela bouscule les systèmes juridiques, les modèles économiques. On sent comme une hésitation dans le rapport sur ce point. J'y reviendrai.

## **Sur le contexte**

Analogie avec l'arrivée de la télévision – J'appartiens à la génération qui a vu se développer la télévision: on ne s'en est pas servi ou si peu ou si mal à l'école. Il y aurait eu là un instrument formidable pour accompagner la *massification*. Il y avait là aussi une menace terrible. L'école n'a pas réussi à en faire un instrument, sans doute faut-il le regretter. Elle a su résister à s'en faire l'instrument. Il faut s'en féliciter. Il y aura deux manières de rater l'école numérique : ne pas réussir à intégrer le numérique dans les

situations d'enseignement, réduire le système éducatif à n'être qu'un client pour des industries numériques. Nous devons craindre davantage ce second danger.

## **Souvenir**

La France qui était un géant de l'informatique est devenue un nain. Elle a retardé par exemple son entrée de plain pied dans l'internet grâce/à cause du minitel. Il me semble qu'il faut considérer cela comme un élément de contexte. Parmi les freins: notre aptitude à nous tirer des balles dans le pied, à ne pas voir nos atouts. Que serait une ligne Maginot numérique ?

Sur la méthode. Il est toujours important de regarder ce qui se fait ailleurs. mais attention à « l'herbe est toujours plus verte ailleurs ». Il faut aussi regarder ici, *d'ailleurs*. Regarder ailleurs ce qu'on nous envie! On s'extasie à *l'étranger* sur le développement du logiciel libre en France et sur Sésamath (Serons-nous les derniers à nous en apercevoir, et à *miser* vraiment, réellement sur nos atouts, pas sur ceux que nous envions aux autres). Et puis on ne gagne pas les guerres avec les armes de la précédente.

## **Comment ne pas partager le diagnostic du rapport ?**

- En France, l'orientation ressemble trop à une sélection par l'échec.
- « L'impact du milieu socio-économique de l'élève a en France une très forte influence sur ses résultats scolaires ». Autrefois on disait « l'ascenseur social est cassé ».
- « La France fait partie des pays dans lesquels l'écart de performance entre les élèves est le plus important, même s'il y a peu d'élèves brillants et une forte proportion d'élèves très faibles ». Ce que je réponds à des amis qui me demandent si le niveau baisse: « non,

l'écart se creuse ».

- Le discours tenu sur les enseignants et sur l'école est catastrophique. La (*dernière*) priorité du rapport: « médiatiser les enjeux du numérique en valorisant le travail des enseignants ».
- « 97% des enseignants sont équipés d'un ordinateur à leur domicile et si 94% l'utilisent pour la préparation de leurs cours, seuls 12% des enseignants utilisent les Tice dans un quart de leurs cours ». On les décourage ou quoi ? Pourquoi feraient-ils davantage ? Ils seraient mieux notés, mieux payés, mieux considérés ?

Il me semble qu'il faut fixer des objectifs, évaluer. Comment mesurer si les mesures préconisées ont été efficaces ? Finalement, plutôt que d'expérimenter sans évaluer, je me demande s'il ne suffirait pas parfois de seulement mesurer... On gagnerait du temps !

On mentionne *l'Académie en ligne*. Dispose-t-on d'une évaluation de ses premiers résultats ?

## **Sur le rapport, dans son ensemble**

Ce n'est pas toujours très lisible, trop d'items, où l'on trouve mélangés des détails d'équipement et des principes. Sans doute la loi du genre.

J'ai tendance à penser qu'il faut réfléchir aux buts avant de réfléchir aux moyens. J'observe que le rapport commence par mesurer que le haut débit n'est pas assez utilisé en France et l'on y parle d'abord « équipement ». Revenons aux fondamentaux: aux frontons de nos écoles figure la devise de la République: *liberté, égalité, fraternité*. Regardons comment le numérique pourrait aider l'école à redevenir ou rester l'école.

- *La liberté* – Je la vois dans les logiciels libres, et

dans les ressources libres. Nous sommes le pays des Lumières. C'est là que le monde nous attend. Le rapport l'évoque, mais très timidement.

- *L'égalité* – Le rapport ne s'indigne pas assez de ce qu'introduit actuellement le numérique à l'école: l'inégalité! Entre les collectivités de rattachement, entre les écoles, entre les classes, entre les élèves. Il n'y a pas besoin de développer en détail. On lutte contre la fracture numérique en grattant la plaie. Equiper c'est bien, rétablir l'égalité c'est mieux!
- *La fraternité* – Il faut encourager le travail collaboratif, la coopération, la coopération, les formes de communication asynchrones et distantes, la production d'un patrimoine commun de ressources. Entre les élèves évidemment, entre les enseignants sans doute, mais aussi et surtout entre tous les acteurs (en particulier ceux qui financent, et qui peuvent massivement mutualiser).

## **Mesure 2 – Tableau numérique interactif**

Je suis un peu surpris que dans un rapport d'un tel niveau on préconise en mesure 2 le déploiement d'un outil particulier.

D'autant que les vidéoprojecteurs intègrent désormais cette fonction<sup>[8]</sup> ! Mais pas exactement au même prix...

Ces matériels doivent être interopérables ! Actuellement ce n'est pas le cas. Il y a des établissements avec des TBI de plusieurs marques différentes, incompatibles et a fortiori non interopérables.

## **Mon inquiétude générale**

Mon inquiétude, c'est que l'école soit vue après ce rapport

par les industriels comme un simple marché pour leurs produits. L'école vaut mieux que cela. Oui au « serious game » ! Mais par exemple le critère d'évaluation ne sera pas la santé de l'industrie du serious game, mais le progrès des élèves. Si l'on voulait faire du serious game libre, avec des systèmes-auteurs à libre disposition ce serait possible! Mais est-ce cela que l'on veut ?

Je vais prendre un exemple plus parlant.

## **À propos des handicapés**

La situation des personnes handicapées en matière de nouvelles technologies est alarmante. Oui, les nouvelles technologies sont un formidable instrument d'accessibilité. Mais à quel prix ? Dans cette niche les marchands ne sont pas exactement des philanthropes. Vous savez combien coûte un système mécanique pour tourner les pages d'un livre ? Est-ce qu'il serait utile de financer un système de visio-conférence libre ? Vous imaginez les conséquences pour le développement du télétravail ? Le frein, ce n'est pas l'usage des outils, c'est le coût exorbitant des outils ! Il faut choisir entre promouvoir les usages et promouvoir les outils.

Promouvoir *vraiment* les usages (et l'économie qui va avec) c'est *libérer* les outils !

Plutôt que d'aider les gens à se payer des logiciels... libérons les logiciels. L'économie autour des usages est plus rentable que le commerce sur les outils.

## **Sur l'enseignement de l'informatique**

C'est une très bonne chose ! Au sein du groupe ITIC<sup>[9]</sup>, j'ai suivi ce dossier. C'est une chose qui me tient à coeur. Mais s'est-on demandé pourquoi cet enseignement n'existait pas, avait été supprimé ?



Il faut aller au bout des choses: créer une inspection d'informatique, proposer un concours, avec une certification ouverte à la VAE<sup>[10]</sup>. Tout cela est bel et bon.

L'enjeu de fond reste toujours quand même : faut-il enseigner à utiliser ou à maîtriser. Je ne suis pas rassuré sur ce point. Faut-il enseigner à « maîtriser l'utilisation » ? La Finlande, c'est le pays où sont nés Linux et Nokia. Excusez du peu. Il faut croire qu'ils ont du chercher à *vraiment* comprendre comment ça marchait !

## **Sur l'enseignement des langues**

Sur les langues j'ai écrit<sup>[11]</sup> l'an dernier à tous les départements, toutes les régions, au ministère, pour leur dire qu'il serait intelligent d'investir dans le développement d'LLSOLL<sup>[12]</sup>, le labo de langue libre qu'avait commencé la ville de Genève.

Je suis un peu désabusé, même si j'observe qu'en matière de langues on met le paquet dans la réforme de la seconde (avec une inquiétude sur l'enseignement de l'allemand, mais c'est une autre histoire...).

## **Naïveté ?**

Le logiciel qui renforce l'estime de soi « bravo, continue ». Les enfants ne sont pas dupes... Pour parler philosophie, disons que le désir de reconnaissance d'un sujet n'est pas exactement le désir d'être reconnu par un objet.

## **ADNE**

L'idée d'une structure de coordination nationale est-elle une bonne idée ? Cela me rappelle la formule de Clémenceau : « Quand on veut enterrer un problème, on crée une commission ».

Va pour l'Agence pour l'Accompagnement au Développement du Numérique dans l'Education (ADNE). La vraie question c'est: que devra-t-elle faire ?

Ce serait l'occasion pour faire du *collaboratif* entre acteurs de l'école, pour donner *l'exemple* : **on n'enseigne que ce qu'on est !**

## **Opportunité pour le soutien scolaire**

Accompagnement à la scolarité. Il faut impliquer les enseignants, en profiter pour transformer les relations avec les élèves. Sinon les élèves iront chercher tous chercher ailleurs.

Il manque une offre logicielle de qualité en la matière ? Il faut faire développer, la mettre en libre et distribuer partout. Il y a **70.000** établissements scolaires. On paie **1** fois le développement en amont et on économise **70.000** licences. Cela devrait s'appeler de l'efficience non ?

À moins que l'on se prépare à faire payer 70.000 fois ceci, et 70.000 cela.

## **Les ENT**

Le développement des ENT<sup>[13]</sup> a été un poème... On aurait voulu qu'ils ne se développent pas ou le plus lentement possible qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Passons...

Au lieu de se mettre autour d'une table et de financer en mutualisant un système libre qui puisse 1) être déployé vite et bien et 2) être maintenu correctement partout, on a laissé chacun se débrouiller, et on y est encore...

La région Ile de France vient de notifier un marché pour un ENT libre. *I had a dream...*

## **Mesure 27 – Développer un ENT spécifique pour le premier degré aux fonctionnalités adaptées, en particulier cahier de textes, et de liaison, pour la relation école-familles.**

Si les enseignants doivent rentrer leurs notes, pourquoi l'Institution ne développerait pas en libre (ou ne rachèterait pas un logiciel de notes pour le mettre sous licence libre), pour une ergonomie commune.

La forge de l'Adullact<sup>[14]</sup> l'accueillera avec plaisir.

### **À propos du haut débit**

C'est très bien de mettre du très haut débit partout. Mais il faudra aller au bout de la démarche. Est-ce que cela va nous conduire à nous déplacer... pour avoir tout à disposition, comme dans le télétravail, qui existe déjà: on se déplace... pour télétravailler ! Le rapport le mentionne : le temps et le lieu de l'école vont devoir changer. Décidément le haut débit pour tous, ça touche à tout !

L'école numérique ce n'est pas l'école + le haut débit...

### **Mesure 14 – Exception pédagogique**

Comme suppléant de Bernard Lang au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique<sup>[15]</sup>, je crains que voter une exception pédagogique en urgence ne soit une contradiction dans les termes. Le test en trois étapes peut-il passer ?

Il y a pourtant une solution simple et très rapide à mettre en place : miser *vraiment* sur les ressources libres et ouvertes (logiciels et ressources documentaires).

### **Sur le pilotage**

Je n'ai pas compris le but. Ou alors il n'est pas lisible.

Mutualisation ?

Domage qu'il ne soit pas question des développements logiciels d'ENT (à partir de la souche de Dijon par exemple<sup>[16]</sup>).

## **Mesure 23 – Favoriser les ressources libres et la mise à disposition de ressources non payantes**

À première vue c'est formidable. Mais la mesure précédente, la 22, est un fonds pour soutenir l'édition propriétaire. Doit-on comprendre alors que l'on va encourager/favoriser les ressources libres... sans argent.

Pourtant elles sont comme les logiciels : elle sont *gratuites une fois qu'elles ont été payées*... Dire (tandis qu'on finance par ailleurs les marchands) à ceux qui produisent *bénévolement un patrimoine libre avec le souci du bien commun* « Bravo, merci, continuez », ce n'est pas vraiment les y encourager !

### **Le collaboratif**

Sésamath est présenté comme une référence (son influence sur d'autres associations professionnelles dans d'autres matières que les mathématiques en atteste assez). Le rapport encourage-t-il l'Institution à promouvoir à grande échelle cette exception française ? Et dans toutes les matières ?

Il y a comme une hésitation dans le rapport. Il faudrait que les enseignants collaborent, coopèrent, surtout pour se former. Le fait qu'ils aillent jusqu'à produire des contenus, et les plus adaptés, semble un peu embêtant...

Comment dire aux enseignants: collaborez, tandis que les contenus et les logiciels s'achèteraient ailleurs. Ca va forcément clocher quelque part.

## **Mutualisation : qui paie ?**

Une certitude: ce sont les collectivités qui paieront. Habituellement c'est celui qui paie qui finalement décide. (*C'est celui met la pièce dans le juke-box qui choisit la musique*).

Il y a deux scénarios possibles:

- Mutualisation tous azimuts: on rétablit et on assure l'égalité en pariant sur les ressources logicielles et documentaires libres et ouvertes (ENT, visio-conférences, laboratoires de langue, forges de développement de ressources, outils d'administration, etc.)
- Pas de mutualisation, les régions, départements et communes riches s'équipent richement et le fossé se creuse.

Dans les deux cas l'industrie du numérique se développera... mais dans le second cas l'école numérique sera une autre école.

## **Priorité forges de développement : ce qu'il faudrait bâtir**

Le rapport parle de la mise en place de plate-formes collaboratives. Plus que des lieux de rencontre, ce sont des lieux de production: les places de marchés sont là, pas ailleurs !

C'est là que se produisent les ressources (logicielles et documentaires).

## Conclusion:

Pourvu qu'on ne soit pas en train de passer à côté d'une opportunité formidable, en se trompant sur ce qu'est l'Economie Numérique. On risque de déplacer un modèle de l'édition (d'outils et de contenus) qui est totalement inadapté, et qui va se fonder sur des modèles instables et transitoires. Cela fera peut-être la fortune de quelques habiles, mais l'école en tirera-t-elle bénéfice? C'est ce que je saurais dire...

Ce que j'espère ? Que les collectivités, qui vont payer, aillent vers la mutualisation, pour produire ensemble des ressources libres. Mais je ne sais pas si ce choix sera fait, car il n'est pas simple d'organiser cette mutualisation et d'inventer. Mais à coup sûr nous aurons là une école à donner au monde !

De toutes manières, nous aurons l'école numérique que nous méritons.

## Notes

[1] Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales : <http://adullact.org> et <http://adullact.net>

[2] Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres : <http://aful.org>

[3] Le rapport Fourgous [dans son intégralité](#) + [brochure de synthèse](#)

[4] [Économie du logiciel libre](#) – François Elie – Éditions Eyrolles – Novembre 2008

[5] [Lettre aux candidats à l'élection présidentielle de 2007](#) –

François Elie – Février 2007

[6] Voir cette formule [reprise](#) par André Maurois

[7] Pour le dire d'un mot: pour reproduire une automobile dans le monde réel, il faut en construire une; mais copier une ressource numérique ou un logiciel n'est pas le reconstruire, c'est le copier, et la copie du logiciel fonctionne aussi, et le livre est en deux exemplaires! Il est évident qu'on ne peut pas penser l'articulation de la *production* et de la *diffusion* des objets numériques comme dans le monde de choses !

[8] Voir [Deux nouveaux vidéoprojecteurs « révolutionnaires » présentés au Bett 2010](#)

[9] [Groupe de travail ITIC](#) au sein de l'ASTI

[10] VAE pour la [Validation des Acquis de l'Expérience](#)

[11] La [lettre](#) au sujet de la mutualisation du projet LLSOLL

[12] [LLSOLL](#) (Laboratoire de langues en Standards Ouverts et Logiciels Libres)

[13] ENT pour [Espace numérique de travail](#)

[14] Forge [Adullact](#)

[15] [Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique](#)

[16] Le projet [Eole](#)